

Fiche enseignant **L'euro : la monnaie unique**



L'euro est la monnaie unique de l'Union européenne (UE).

Avec la coordination des politiques économiques et budgétaires des Etats membres, la création d'une monnaie unique européenne est l'un des deux piliers de l'Union Economique et Monétaire (UEM) souhaitée par l'UE. Si ce projet ambitieux puise ses origines aux balbutiements de l'Europe, il fut en effet envisagé dès 1969 au sommet de la Haye, il faut attendre le traité de Maastricht en 1992 pour qu'il voit le jour.

L'émission de cette devise est gérée par la Banque Centrale Européenne (BCE), présidée, depuis novembre 2003, par un français, M. Jean-claude Trichet. Par ailleurs, la BCE est également responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire de la zone euro.

Etapes de sa mise en place

La monnaie unique européenne a été introduite le 1er janvier 1999. Dès lors, les monnaies nationales des pays participants à la zone euro (11 à l'époque) deviennent de simples subdivisions de la nouvelle monnaie européenne. Les marchés financiers de ces pays passent à l'euro. En France, la parité vis-à-vis de l'euro est fixée irrévocablement à 6,55957 francs pour un euro.

Du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, la monnaie de transaction passe des devises nationales à l'euro.

L'euro est mis en circulation sous sa forme fiduciaire le 1^{er} janvier 2002. Le passage définitif des monnaies nationales à l'euro se fait progressivement. Les pays de la zone euro connaissent une période transitoire de double circulation euro/monnaies nationales jusqu'à la date butoir du 28 février 2002. A cette date, les monnaies nationales cessent d'avoir valeur légale dans leurs Etats respectifs.

Cependant, s'il n'est plus possible depuis 2005 d'échanger les anciennes pièces de francs, certains billets de l'ancienne monnaie nationale française sont encore échangeables à la Banque Nationale de France (BNF) jusqu'en 2012.

La zone euro

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'euro est la monnaie unique de 15 Etats membres de l'UE qui, par conséquent, font partie de la zone euro.

Ces 15 Etats sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal et Slovaquie.

Les nouveaux Etats membres de l'UE ont obligation d'adhérer à la zone euro. Cependant, l'entrée dans cette zone est subordonnée à certains critères économiques que ces pays doivent respecter. Dans un premier temps, les nouveaux Etats membres doivent donc intégrer le Mécanisme de Change Européen II (MCE II) permettant de tester la stabilité de leurs devises pendant au moins 2 ans avant de pouvoir, à terme, intégrer la zone euro. Face à de telles exigences, chaque pays est libre de fixer sa date d'entrée dans la zone.

Parmi les Etats membres de l'UE à 15, 3 Etats ont volontairement choisi de rester en-dehors de la zone euro. Le Royaume-Uni et le Danemark bénéficient, pour leur part, de ce que l'on appelle la clause d'*opting out*. Celle-ci leur permet de ne pas adhérer à la zone euro qu'ils en remplissent les critères d'adhésion ou non. Cependant, cette clause ne les empêche pas de pouvoir adhérer un jour à la zone euro s'ils en expriment le souhait.

De son côté, la Suède s'est engagée à rejoindre la zone euro dès qu'elle remplira les conditions d'adhésion définies par le Traité de Maastricht. Cependant, les suédois n'étant pas favorable à l'idée de changer leur monnaie nationale (la couronne suédoise), la Suède se préserve d'entrer dans le MCE II pour ne pas être obligée d'adopter l'euro.

Composée de 11 Etats en 1999, la zone euro s'est élargie progressivement. Elle a, tout d'abord, accueilli la Grèce le 1^{er} janvier 2001 puis, la Slovénie, le 1^{er} janvier 2007 et très récemment, le 1^{er} janvier 2008, Chypre et Malte.

Notons également que la monnaie unique a un cours légal à Monaco, San Marin, au Vatican, en Andorre, au Monténégro et au Kosovo.

Dans certains territoires d'outre-mer (Polynésie française, Wallis et Futuna et Nouvelle-Calédonie), l'euro n'est pas utilisé, ces territoires ayant, en effet, conservé le franc CFP (« franc pacifique »).

Bénéfices de la monnaie unique

La création d'une monnaie unique européenne se révèle être un élément complémentaire indispensable au marché unique. Ainsi, l'euro conduit à la disparition des opérations et des commissions de change, assure un environnement économique stable aux échanges entre les opérateurs des pays membres et permet aux consommateurs de comparer facilement les prix. Elle a ainsi facilité la libre circulation dans le marché intérieur.

Aller plus loin

- Sur le site de la Commission européenne : l'euro, notre monnaie
http://ec.europa.eu/economy_finance/the_euro/index_fr.htm?cs_mid=2946
- Charte graphique explicative ou comment dessiner le symbole euro
http://www10.finances.gouv.fr/fonds_documentaire/euro2002/pratique/symbole.htm